

## PIÈCE JOINTE 2



*Les ministres*

*Paris, le 1<sup>er</sup> février 2022*

**Note à l'attention de  
Madame Nathalie DESTAIS  
Cheffe de l'Inspection générale des affaires sociales  
Madame Marie-Christine LEPETIT  
Cheffe de l'Inspection générale des finances**

**Objet : Mission conjointe IGAS/IGF relative à la gestion des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD) du groupe ORPEA.**

Le livre-enquête « Les Fossoyeurs » du journaliste Victor Castanet le 26 janvier 2022 accuse le groupe privé ORPEA de faits de maltraitance dans plusieurs établissements ayant donné lieu à plusieurs signalements et plaintes. Ce livre accuse également le Groupe ORPEA d'avoir mis en place un système où les soins, les produits d'hygiène, la prise en charge médicale voire les repas des résidents seraient rationnés dans certains EHPAD du groupe pour améliorer leur rentabilité. Le livre dénonce enfin de possibles manipulations comptables réalisées par le Groupe visant à optimiser les fonds publics perçus, dont notamment des pratiques permettant de ne pas rétrocéder les excédents des dotations versées par les agences régionales de santé (dotation soins) ou par les départements (dotation dépendance).

Face à ces allégations d'agissements très graves et après avoir entendu les premières explications du groupe ORPEA, je vous remercie de bien vouloir désigner une mission conjointe relative à ces faits présumés.

En particulier, la mission examinera les points suivants concernant le groupe ORPEA :

1. les suites apportées aux différents contrôles ou inspections effectués sur les établissements ainsi que la complétude des informations transmises ;
2. les pratiques du groupe ou application des recommandations sur l'attribution aux établissements de consommables tels que les protections hygiéniques ou sur les enjeux liés à la nutrition des résidents ;
3. les pratiques du groupe sur l'encadrement des patients les plus dépendants ;
4. les pratiques managériales, le taux d'encadrement au sein des établissements et le temps de présence effectif des personnels (notamment soignants) auprès des résidents ;
5. les modalités de signalement et le suivi des faits de maltraitance signalés par les proches des résidents et les professionnels et les actions développées pour les prévenir, en dialogue avec les résidents et leurs familles ainsi qu'avec le personnel ;

## PIÈCE JOINTE 2

6. les pratiques financières du groupe en matière de gestion des dotations « soins » et « dépendance » EHPAD par EHPAD, par département et globalement, et la sincérité des informations délivrées sur l'utilisation des financements publics aux autorités de tutelle ;
7. la transparence des informations sur les établissements auprès des familles et des résidents ;
8. les modalités de contrôle et d'évaluation interne permettant le respect des obligations légales communes à tous les établissements médicosociaux accueillant des publics vulnérables.

Vous pourrez proposer, compte tenu des constats que vous ferez, des indications à destination des services déconcentrés ou établissements de l'Etat et notamment des agences régionales de santé (ARS) afin d'accompagner les contrôles inopinés qui seront déclenchés dans les établissements du groupe et de les appuyer dans la construction des plans de contrôle.

Pour la réalisation de cette mission, vous pourrez vous appuyer en particulier sur les remontées réalisées par les services déconcentrés de l'Etat et sur les services de la direction générale de la cohésion sociale du ministère chargé des solidarités et de la santé, de la direction générale des finances publiques du ministère des finances, de la direction générale du travail, de la caisse nationale d'assurance maladie, de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Vous pourrez également prendre attache des ARS et des conseils départementaux.

Nous souhaitons que les conclusions et recommandations de cette mission fassent l'objet d'un rapport définitif le 14 mars 2022.



Olivier DUSSOPT



Olivier VERAN



Elisabeth BORNE

Brigitte BOURGUIGNON

